

# DÉLÉGATION DE SIGNATURE

## L'administrateur provisoire de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation,
- VU** le décret n°85-827 du 31 juillet 1985 relatif à l'ordre dans les enceintes et locaux des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
- VU** le décret n° 2008-787 du 18 août 2008 portant création de l'Université de Strasbourg
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg
- VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg,
- VU** l'arrêté du 12 novembre 2020 du recteur de la région académique grand-est, portant nomination en tant qu'administrateur provisoire de l'Université de Strasbourg de Monsieur Michel Deneken.

**Michel Deneken**

Administrateur provisoire

**Affaire suivie par**

Wafa Bouchekouk

Tél. : +33 (0)3 68 85 71 76

wbouchekouk@unistra.fr

### DECIDE

#### Article 1

Délégation de signature est accordée à Monsieur Joern PÜTZ, Chargé de mission « Relations franco-allemandes », à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution en dépenses et en recettes du Centre Financier DRICPE pour les lignes budgétaires ci-dessous (e-otp dans SIFAC) correspondant aux financements accordés dans le cadre d'« Eucor-Le Campus européen : structures transfrontalières » :
  - \* W14RCEUR, W17RCEUR (financement IDEX)
  - \* EA6CPE01 (financement Interreg)
  - \* SA6CPE01
- Tout document administratif et contrat concernant les affaires courantes et urgentes de l'établissement des domaines ci-dessous énumérés :

#### a) Contrats et conventions

La délégation de signature porte sur les contrats ou conventions intéressant ses attributions à l'exclusion :

- des contrats impliquant un engagement financier supérieur à 90 000 € HT,
- des transactions.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joern PÜTZ, Madame Evelyne KLOTZ, Directrice de la recherche et de la valorisation, reçoit délégation de signature.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joern PÜTZ et de Madame Evelyne KLOTZ, délégation de signature est accordée à Monsieur Pierre MIRABEL, Directeur adjoint de la recherche et de la valorisation.

**Service des affaires juridiques et institutionnelles**

4 rue Blaise Pascal

CS 90032

F-67081 Strasbourg Cedex

Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77

Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)

#### **Article 4**

Délégation de signature est accordée à Monsieur Stéphane VUILLEUMIER, Professeur, à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution en dépenses et en recettes du centre financier DRICPE pour la ligne budgétaire ci-dessous (e-otp dans SIFAC) correspondant aux financements accordés au « Cluster en durabilité » :
  - \* EA6CPE03 (financement Interreg)
- Tout document administratif et contrat concernant les affaires courantes et urgentes de l'établissement des domaines ci-dessous énumérés :

#### **a) Contrats et conventions**

La délégation de signature porte sur les contrats ou conventions intéressant ses attributions à l'exclusion :

- des contrats impliquant un engagement financier supérieur à 90 000 € HT,
- des transactions.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane VUILLEUMIER, Madame Evelyne KLOTZ, Directrice de la recherche et de la valorisation, reçoit délégation de signature.

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane VUILLEUMIER et de Madame Evelyne KLOTZ, délégation de signature est accordée à Monsieur Pierre MIRABEL.

#### **Article 7**

Délégation de signature est accordée à Mme Catherine FLORENTZ, Chargée de mission « Première adjointe à l'administrateur provisoire de l'Université de Strasbourg » et Chargée de mission « Recherche et formation doctorale », à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution en dépenses et en recettes du centre financier DRICPE pour la ligne budgétaire ci-dessous (e-otp dans SIFAC) correspondant aux financements accordés à la « Grande Infrastructure de Recherche » :
  - \* W17RGINF (financement IDEX)
  - \* E17R601A (financement Interreg)
- Tout document administratif et contrat concernant les affaires courantes et urgentes de l'établissement des domaines ci-dessous énumérés :

#### **a) Contrats et conventions**

La délégation de signature porte sur les contrats ou conventions intéressant ses attributions à l'exclusion :

- des contrats impliquant un engagement financier supérieur à 90 000 € HT,
- des transactions.

#### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FLORENTZ, Madame Evelyne KLOTZ, Directrice de la recherche et de la valorisation, reçoit délégation de signature.

#### **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine FLORENTZ et de Madame Evelyne KLOTZ, délégation de signature est accordée à Monsieur Pierre MIRABEL.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

---

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2020

L'administrateur provisoire  
de l'Université de Strasbourg,

  
Michel DENEKEN

**Transmission à :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- Monsieur l'Agent Comptable,
- Madame la Directrice des finances,
- Madame la Directrice des ressources humaines,
- aux intéressés.

